



PREFET DE L'ESSONNE

**LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN
TITRE DE SÉJOUR**

Conjoint de français (hors Algérien)

PREMIERE DEMANDE

Merci de vous présenter à l'heure avec toutes les pièces listées (copies et originaux).

La présence du conjoint français est obligatoire lors du dépôt du dossier.

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport en cours de validité
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 2 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- Justificatif de mariage** : copie intégrale de l'acte de mariage en France.
- Nationalité française du conjoint** : carte nationale d'identité en cours de validité, passeport en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.
- Justificatif d'entrée régulière en France** : visa et tampon d'entrée en France ou tout document nominatif démontrant l'entrée en France durant la validité du visa (billet de train...).
- 6 mois minimum de communauté de vie** : documents communs aux deux noms ou documents distincts à la même adresse (*minimum 2 documents par mois*) : attestation sécurité sociale, attestation CAF, impôts, extraits de relevés de comptes bancaires, assurance habitation, responsabilité civile, fiches de paies, bail de location, quittance EDF...